



## **Revalorisation et équipement informatique : le compte n'y est pas !**

**Deux réunions ont eu lieu dans le cadre de l'agenda social concernant la prime d'équipement et la revalorisation des enseignant-es. La prochaine, qui se déroulera le lundi 19 octobre, sera conclusive pour la revalorisation de l'année 2021.**

Le 13 octobre a eu lieu une réunion sur la revalorisation des enseignant-es. Le débat a porté sur la répartition de l'enveloppe des 400 millions d'euros pour 2021 (500 millions en année pleine). Un plan pluriannuel sera discuté dans le cadre du Grenelle de l'éducation qui doit être ouvert par le ministre la semaine prochaine.

### **Répartition proposée par le ministère**

#### **a) Prime d'attractivité**

Cette prime voulue par le ministère pour renforcer l'attractivité du métier en début de carrière sans revoir la grille indiciaire serait de 260 millions d'euros en année pleine. Elle serait dégressive et pourrait être mise en œuvre à partir du mois de mai 2021. Elle serait proratisée en fonction de la quotité de travail.

Pour les enseignant-es et les psyEN quatre scénarios sont présentés :

- Du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> échelon, de 135€ à 61€ mensuels nets (concerne 14% des enseignant-es) ;
- Du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> échelon, de 121€ à 36€ mensuels nets (concerne 22% des enseignant-es) ;
- Du 2<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> échelon, de 100€ à 36€ mensuels nets (concerne 31% des enseignant-es) ;
- Du 2<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup> échelon, de 93€ à 14€ mensuels nets (concerne 42% des enseignant-es).

Pour les contractuel-les (enseignant-es, psy-EN) une revalorisation forfaitaire est envisagée (entre 600 et 800 € par an et en fonction des scénarios).

#### **b) Prime d'équipement informatique**

Alors que le ministre avait annoncé une prime d'équipement pour les professeurs à l'horizon 2021, une première réunion avait eu lieu le 29 septembre pour faire un état des lieux de l'équipement de l'ensemble des personnels de l'Education nationale.

Cet état des lieux reconnaît que les enseignant-es du premier degré sont contraints d'utiliser leur matériel personnel tant pour préparer les cours que pour travailler à distance, et qu'il existe très peu d'espace numérique de travail (ENT).

La FSU y est intervenue pour rappeler que les besoins en termes d'équipement professionnel des enseignant-es et des AESH ne sont pas liés à la crise sanitaire. Il

s'agit bien sûr d'équipement informatique mais aussi de connexion internet, de maintenance, des consommables, des manuels, livres et autres matériels pédagogiques.

Par ailleurs, elle a exigé que le financement repose sur le ministère et non sur les collectivités territoriales car cela engendrerait des différences de traitement.

La FSU a affirmé que pour les enseignant-es ce ne devait pas être une dotation de matériel (comme pour les personnels administratifs) mais une indemnité, permettant le libre choix du matériel. En ce qui concerne les AESH, une dotation de matériel pourrait être plus appropriée au regard de leur faible niveau de rémunération.

Lors de la réunion du 13 octobre le ministère a proposé une enveloppe de 178 millions d'euros en année pleine pour instaurer une prime d'équipement informatique où 150€ nets par an seraient versés aux enseignant-es titulaires devant classe en début d'année civile 2021 (février/mars).

#### **c) Mesures catégorielles**

L'enveloppe consacrée serait de 45 millions d'euros en année pleine et ces mesures porteront sur la direction d'école et sur les personnels de direction. Elles seront précisées lors de discussions à venir.

#### **d) Taux de promotion à la hors classe**

Avec 11 millions d'euros en année pleine cela permettrait une augmentation du taux de promotion à la hors classe à 18% (17% aujourd'hui) soit 1 700 promotions supplémentaires pour l'ensemble des enseignant-es.

#### **Interventions SNUipp et de la FSU**

Pour la FSU, les enseignant-es attendent une véritable revalorisation, pour toutes et tous, qui permettrait de réduire les écarts de rémunération avec leurs homologues européens. Après 15 ans d'exercice, les enseignant-es du primaire perçoivent une rémunération inférieure de 22% par rapport aux pays de l'OCDE et de l'UE23.

De plus aujourd'hui, avec le gel du point, il manque plus d'un mois de salaire chaque année par rapport à 2010.

L'enveloppe proposée pour 2021 ne peut être qu'une première étape, très modeste au regard de l'objectif à atteindre, de cette revalorisation.

Lors des premières réunions sur ce sujet, en début d'année scolaire 2020, la FSU avait dénoncé le fait que l'enveloppe donnerait lieu à contrepartie (formation sur le temps de travail, remplacement court dans le 2<sup>nd</sup> degré). La FSU acte positivement la disparition de ces éléments pour 2021 mais restera vigilante sur les propositions qui seront faites lors du Grenelle de l'éducation.

#### **Sur la prime d'attractivité**

La FSU a dénoncé le fait que cette prime ne concerne pas les stagiaires ainsi que la modalité choisie, une prime et non une revalorisation de la grille indiciaire. Sur la différence du montant de la prime d'attractivité entre les PE, certifié-es et agrégé-es (dans les scénarios 2, 3 et 4), le SNUipp-FSU a rappelé que résorber les différences de salaire entre PE et certifié-es pourrait passer par le doublement de l'ISAE ou un taux d'accès plus favorable à la hors-classe.

Sur la prime d'équipement :

La FSU a interrogé le ministère sur les personnels concernés, les AESH, psyEN, RASED, CPE, documentalistes en seraient écartés ce qui n'est pas acceptable. Elle a souligné que le montant de la prime est largement insuffisant pour acquérir ou renouveler un équipement informatique, même en cumulant sur trois ans et a rappelé que le matériel professionnel des enseignant-es inclut aussi des manuels, des livres, des outils pédagogiques, des consommables... Pour le SNUipp-FSU cette allocation annuelle devrait être de 500 €.

Sur le taux de promotion à la hors classe :

La FSU a acté positivement l'augmentation du taux de promotion à la hors classe. Cela aura également un intérêt pour le 1<sup>er</sup> degré afin de renforcer le nombre de promouvables à la classe exceptionnelle. Elle a aussi rappelé la nécessité de retravailler sur la classe exceptionnelle, notamment les ratios entre les viviers.